

Les semis de prairie de fin d'été : une solution rentable



Dans la plupart des régions du Québec, les semis de prairie de fin d'été sont une solution de rechange aux semis de printemps et ils ont l'avantage de produire un bon rendement fourrager pour l'année suivante.

Choisir la bonne période pour le semis

Un semis à la mi-été (fin juillet à début août) se solde souvent par des problèmes de levée. Les conditions climatiques trop chaudes et le temps sec durant la germination peuvent affecter le développement des plantules.

Au contraire, un semis de fin d'été trop tardif peut subir une gelée meurtrière. En effet, les plantules de légumineuses n'auront pas le temps de s'établir pour atteindre suffisamment de maturité pour s'endurcir quand les températures tourneront autour du 0 °C à l'automne et d'augmenter suffisamment leurs réserves racinaires pour passer l'hiver.

Pour résister à l'hiver, la plantule de luzerne qui vient de lever a besoin d'environ six semaines de croissance pour atteindre un minimum de 7,5 cm de hauteur avant le premier gel mortel. Le trèfle rouge, quant à lui, a besoin d'environ quatre semaines. Le plant devrait survivre si le collet est bien développé avant l'hiver.

Par exemple, dans les régions les plus au sud de la province telles que la Montérégie et le Centre-du-Québec, les légumineuses comme la luzerne ou le trèfle rouge semées entre le 1^{er} et le 10 septembre survivent difficilement à l'hiver. Les jeunes plants sont sujets au déchaussement et ce semis tardif affecte leur vitesse de croissance et leur rendement pour les années subséquentes.

Les bonnes espèces au bon moment

En vue d'éviter un gel hâtif vers le début du mois d'octobre, un semis de luzerne devrait s'effectuer entre le 1^{er} et le 15 août. Pour ce qui est du trèfle rouge, dans le cas d'un sol ayant un déficit de drainage, il est préférable de le semer entre le 15 et le 30 août. Quelques graminées (mil, fétuque élevée et fétuque des prés) peuvent être semées plus tard, soit jusqu'au 15 septembre. Étant donné que la période du premier gel automnal varie d'une région à l'autre, il faut adapter ces recommandations à sa réalité régionale.

L'alpiste roseau, le dactyle, le festulolium et le ray-grass vivace sont des graminées qui performent moins bien avec un semis de fin d'été. L'alpiste roseau est trop lent à s'établir, surtout en fin d'été, et sa croissance automnale est déjà très réduite comparativement à la fétuque des prés, à la fétuque élevée et à la fléole des prés (mil).

Le dactyle a un faible taux de survie à l'hiver, surtout dans les sols mal drainés. C'est pourtant lui qui réussit le mieux en sursemis de printemps dans des prairies et des pâturages endommagés par l'hiver. Le festulolium et le ray-grass vivace anglais ont également un faible taux de survie à l'hiver.



Enfin, les trois types de bromes (inerme, des prés et hybride) sont trop lents à s'établir avec la luzerne ou le trèfle rouge à l'automne.

Mauvaises herbes et lit de semences

La faible population de mauvaises herbes en fin d'été contribue grandement à l'implantation d'une belle prairie. La compétition des mauvaises herbes est moins présente que lors d'un semis de printemps.

En ce qui concerne la préparation du lit de semences, le contact entre la semence et le sol constitue un élément clé, surtout lorsque l'été a été sec. Le tassage peut alors contribuer à conserver l'humidité du sol avec la semence, surtout pour les sols argileux. Il est possible d'utiliser un semoir sans roue plombeuse ou encore de faire un passage avec un rouleau cannelé de type Brillion pour niveler le sol (les disques du semoir auront produit plus ou moins de mottes) et pour tasser légèrement le sol, ce qui permet un meilleur contact « sol-semences ». Pour les sols sableux, il est recommandé de faire au moins un passage avec un rouleau lisse.

En août, il est plus difficile d'obtenir un lit de semences à texture fine sur des sols argileux (sols lourds) parce que ces types de sols forment des mottes dures lors des étés secs. C'est pourquoi les semis de fin d'été sur des sols trop argileux sont à éviter.

Éviter l'utilisation de plantes-abris

Des semis d'été peuvent normalement suivre la récolte de céréales d'automne ou de printemps. L'utilisation de cultures-abris telle que l'avoine n'est pas recommandée pour les semis d'été. Elles risquent de compétitionner avec la culture pour l'humidité disponible et elles causeront le ralentissement de la croissance des plantes fourragères. Celles-ci s'établiront donc dans un temps plus restreint avant les gelées.

Autotoxicité de la luzerne

Il y a un risque élevé de moins bien réussir un semis de luzerne en fin d'été pour remplacer un ancien peuplement de luzerne. Cette plante bien établie avec les années libère une toxine qui diminue le pourcentage de la germination des graines de luzerne, le développement des racines et la croissance des nouvelles plantules. C'est le phénomène d'autotoxicité de la luzerne. Pour plus d'information, consulter le document [Réensemencement des prairies endommagées](#).

Inoculation des légumineuses (luzerne ou trèfle rouge)

Pour favoriser une croissance normale, toutes les légumineuses doivent avoir des nodosités productrices d'azote dans leur système racinaire. Cette symbiose est formée par les bactéries du genre rhizobium. Chaque légumineuse a une souche

qui lui est propre. Pour plus d'information, consulter le critère « Inoculation de la semence avec la bactérie rhizobium spécifique » dans le tableau 4 du document [Les caractéristiques et l'adaptation des espèces de graminées et légumineuses pérennes utilisées comme plantes fourragères au Québec.](#)

Rédigé par Marie-Élaine Smith et Fernand Turcotte, agronomes, conseillers en productions animales et en plantes fourragères, Direction régionale de la Montérégie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (juillet 2022)

Mise à jour de l'article par Marie-Ève Dubuc, agronome, conseillère en productions animales, Direction régionale de la Montérégie, et Paméla Magnan-Baril, agronome et biologiste, conseillère en grandes cultures et en santé des sols, Direction régionale du Centre-du-Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (juillet 2025)